



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation du Syndicat Mixte VALORIZON en vue d'être autorisé à augmenter temporairement la capacité d'enfouissement de l'ISDND de Monflanquin

Il sera procédé à une enquête publique de **30 jours, du vendredi 25 février au samedi 26 mars 2022 à 12h00**, sur la demande présentée par le Syndicat Mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne (VALORIZON), dont le siège social est situé ZAE de la Confluence – Chemin de Rieulet 47160 Damazan, en vue d'être autorisé à augmenter temporairement la capacité d'enfouissement de l'ISDND qu'il exploite sur le territoire de la commune de Monflanquin (47150).

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 3 km, concerne les communes de Monflanquin, la Sauvetat-sur-Lède, Villeneuve-sur-Lot, Saint-Aubin et Savignac-sur-Leyze.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Monflanquin	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le samedi de 9h00 à 12h00
la Sauvetat-sur-Lède	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Villeneuve-sur-Lot	du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 le samedi de 9h00 à 12h00
Saint-Aubin	le lundi et le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le mardi et le vendredi de 09h00 à 12h00
Savignac-sur-Leyze	le mardi de 13h30 à 16h30 le vendredi et le samedi de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur les registres des mairies concernées ou adressées, par écrit jusqu'au **samedi 26 mars 2022 à 12h00** à l'attention du commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») à la mairie de Monflanquin à l'adresse suivante : BP 10 – Place des Arcades – 47150 MONFLANQUIN ou à l'adresse électronique de la mairie : mairie@monflanquin.fr

Les messages reçus par voie électronique seront imprimés et annexés au registre.

Elles pourront également être reçues, au plus tard **le samedi 26 mars 2022 à 12h00**, par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

Monsieur Guy MARCHET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences à la mairie de Monflanquin, aux jours et horaires suivants :

- le vendredi 25 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 10 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 18 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 26 mars 2022 de 9h00 à 12h00

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur (port du masque obligatoire, stylo personnel...).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le - 7 FEV. 2022

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Florent FARGE